



Au secours, famille en danger.

Par **marie**, le **25/02/2016 à 19:23**

Bonjour,rnrnAujourd'hui, ma fille de 39 ans est menacée de lui retirer ses enfants. Elle est mariée et a 2 enfants. Elle a rencontré quelques difficultés relationnelles avec son aînée âgée de 11 ans. Pour cela, elle a consulté une psychologue. Sans être prévenue, elle et son mari se trouvent en jugement pour décider si ses enfants vont lui être retirés au motif les parents dorment quelques fois avec leurs enfants. D'après la juge, c'est de l'inceste. C'est une famille tout à fait normale, vivant dans 100 mètres carrés d'habitation. Je soulève ce point car il a été rapporté que leur lieu d'habitation est trop petit. Ce sont des petites filles bien élevées avec d'excellents résultats scolaires. Elles sont épanouies et heureuses de vivre. De plus ce couple ne rencontre pas de difficultés financières. En conclusion : juste une famille convenable.rnrnS'il vous plait vous êtes t-il possible de me dire dans quelle mesure on peut mettre des enfants (sans enquête) en foyer d'accueil et quel est le recours ?rnrnVous remerciant de votre réponse.rnrnBien cordialement.

Par **amajuris**, le **25/02/2016 à 19:54**

bonjour,rnle juge prendra sa décision en fonction des éléments qui sont portés à sa connaissance par témoignages, enquêtes...rnsi un juge a été saisi, c'est qu'une personne a jugé que la vie de cette famille était moins idyllique que vous ne l'indiquez.rnsalutations

Par **marie**, le **25/02/2016 à 20:07**

Merci